

<http://www.snetap-fsu.fr/Rentree-2018-mobilite-des-directeurs-trices-de-centre-DEA-DAT-CFA-CFPPA.html>



# Rentrée 2018 : mobilité des directeurs.trices de centre (DEA-DAT, CFA-CFPPA)

- Métiers - Direct.eur.rice - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Date de mise en ligne : mardi 23 janvier 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

S'est tenu le mardi 23 janvier un groupe de travail inter-CAP ([PLPA](#) [PCEA](#) [CPE](#) et IAE) pour étudier les demandes de mobilité des directeur.trices de centre pour la rentrée de septembre 2018 (premier tour). Les services de la [DGER](#) et du SRH étaient présents.

Le SNETAP-[FSU](#), présent dans toutes les CAP, est intervenu pour d'une part s'étonner que **le document de travail ne contienne pas les avis des autorités académiques contrairement à ce qu'indique très clairement la note de service du 15 décembre dernier**. L'administration a en effet choisi de donner oralement les avis, tout en reconnaissant qu'elle ne disposait pas de tous les avis !!!

Pour le SNETAP-FSU, ce groupe de travail a été l'occasion de rappeler que l'administration, il y a maintenant près de 4 années, s'était engagée à **mettre par écrit les principales règles d'entrée, de sortie de la fonction de directeur.trice de centre, les règles de mobilité comme la transparence et la publication de tous les postes. De la même façon, le SNETAP-FSU a demandé que la liste des postes occupés actuellement par des agents contractuels soit également publiée... Cette opération de transparence est essentielle dans le cadre de la démarche de labellisation « diversité » et le refus de discrimination**.

Force est de constater le très faible nombre de demande effective de mobilité des agents titulaires et pour le SNETAP-FSU, si on peut s'interroger sur le calendrier très serré de la procédure, il est impossible de ne pas questionner **l'attractivité de la fonction de directeur.trice de centre**. Le SNETAP-FSU a rappelé son mandat d'intégration de ces personnels dans un véritable statut de corps des personnels de direction (D3 et D4).

Durant l'étude des postes, le SNETAP-FSU a défendu les agents qui l'avaient saisi, à partir des informations transmises dans le cadre de la mobilité des enseignant.es et CPE ainsi que grâce à l'expertise de ses élu.es paritaires.

Conditionnés par les avis des CAP PLPA PCEA et CPE, les résultats une fois validés du premier tour de la mobilité seront transmis aux agents par l'administration.

Un second tour de mobilité s'ouvrira durant la seconde quinzaine du mois de février (sortie d'une nouvelle note de service).